

## Conseil municipal du 5 avril 2022

Le 5 avril 2022 le conseil municipal de Bélaye s'est réuni sous la présidence du maire, Jacques Baijot.

Étaient présents : Jacques Baijot, Corinne Deshayes, François Klère, Dany Lespinasse, Emmanuelle Leroyer, Christelle Lézouret, Julie Loygues, Isabelle Montétagaud et Roland Pidoux

Était absent excusé: Denis Jaeck, procuration à François Klère.

Était absente: Juliette Laevens

Corinne Deshayes est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h40.

Elle débute par l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 février : à l'unanimité

### Ordre du jour

#### Vote des taux d'imposition

Le maire indique que, le budget étant équilibré, il n'y a pas de raison de modifier ces taux qui sont calculés sur une base établie par l'état

Propriétés bâties : 36,6%

Propriétés non bâties : 128,99%

Approuvé à l'unanimité

#### Vote du budget primitif

Le budget 2022 est très proche de celui de 2021. Il reste environ 94000 euros de report de l'année précédente ( par exemple, la totalité de l'emprunt n'a pas été dépensée)

Au fur et à mesure de l'examen des différents postes, quelques questions émergent auxquelles répond le maire, apportant ainsi les éclaircissements nécessaires.

À l'examen des programmes d'investissements prévus, la discussion se poursuit.

- logement de Latour : gros problèmes d'humidité provoquant des moisissures anciennes qui continuent à évoluer. Un chantier important est à prévoir et la question se pose de l'entretien du bâti municipal et de son coût par rapport aux revenus qu'il génère.
- Voirie communale : des choix ont été faits de basculer à la CCVLV l'entretien de certains chemins et d'en garder d'autres mais l'installation de nouveaux habitants en accentue la dégradation
- Buvette. Le succès de ce lieu de convivialité est unanimement salué. Néanmoins ce succès a parfois un peu dépassé les gérants et quelques habitants du bourg se plaignent de nuisances sonores. Le maire recevra la semaine prochaine les gérants pour préciser les horaires de fermeture et leur responsabilité sur le comportement de leurs clients.
- Aménagement du bourg. Des contacts ont été pris avec le SDAIL, le CAUE et Guillaume Laizé, l'architecte paysager qui était intervenu lors des premiers aménagements.
- Cimetières. Emmanuelle Leroyer fait remarquer que les marches d'accès au cimetière de Latour sont trop hautes et dangereuses. Le maire propose de contacter le maire d'Anglars Juillac pour faire intervenir ensemble les 2 agents communaux. Corinne Deshayes dit qu'il faudrait prévoir de créer un jardin du souvenir dans le cimetière du bourg.
- Salle des fêtes : il est prévu d'installer des éléments de rangement pour la vaisselle afin de libérer le local sous l'escalier pour y ranger les archives.
- Adressage. Le maire demande que soit examiné au prochain conseil municipal le nommage des routes et rues de la commune. Nous en profiterons pour décider des couleurs des plaques de rues et des numéros de maisons qui seront fournis aux habitants.

Section de fonctionnement :

<u>dépenses fonctionnement</u>		<u>recettes fonctionnement</u>	
charges à caractère général	<b>30 500</b>	atténuation de charges	<b>100</b>
charges de personnel	<b>33 770</b>	produits des services	<b>1 360</b>
atténuation de produit	<b>51160,22</b>	impôts et taxes	<b>11 0745</b>
autres charges de gestion courante	<b>51535,06</b>	dotations et participations	<b>67 625</b>
charges financières	<b>1 430</b>	autres produits de gestion courante	<b>17 413</b>
opération d'ordre entre sections	<b>1 796</b>	produits financiers	<b>0</b>
dépenses imprévues	<b>10 578</b>	produits exceptionnels	<b>0</b>
virement à la section d'investissement	<b>83 172,56</b>	excédent reporté	<b>66 698,84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>263 941,84</b>	<b>TOTAL</b>	<b>263 941,84</b>

Section d'investissement

<u>dépenses investissement</u>		<u>recettes investissement</u>	
opérations	<b>105 236</b>	subventions	<b>7 264</b>
emprunts	<b>12 228,72</b>	emprunt	<b>0</b>
dépenses imprévues	<b>8 509,36</b>	dotations	<b>4 974</b>
		excédents capitalisés	<b>83 172,56</b>
		Operations entre sections	<b>1796</b>
		cautionnements	<b>1 155,7</b>
		Report N-1	<b>27 611,82</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125 974,08</b>	<b>TOTAL</b>	<b>125 974,08</b>

<b>PROGRAMMES 2022 détails</b>	<b>recettes prévues</b>	<b>dépenses prévues</b>	<b>dont dépenses restes à réaliser</b>
église bourg	0	7500	

église Latour	3460	1500	1500
logement Latour	0	10000	
acquisition matériel	0	6736	
voirie	0	5000	
buvette	0	2000	
espace stationnement	0	1000	1000
terrain Coutrix	0	0	
aménagements hameaux		2500	
aménagements bourg	0	15000	
défense incendie	0	15000	
cimetières	0	2000	
salle des fêtes	3804	20000	
adressage	0	17000	
<b>total</b>	<b>7264</b>	<b>105236</b>	

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

### **Subventions aux associations**

Le maire propose qu'elles ne soit votées qu'au prochain conseil. François Klère propose, qu'afin que le conseil municipal prenne ses décisions futures en connaissance de la situation financière de l'association, cette dernière présente une demande d'attribution accompagnée d'un compte de résultat de l'exercice antérieur et d'un bilan faisant état de son patrimoine. Cette disposition ne préjugeant en rien des décisions.

Le maire répond que le choix d'attribuer une somme modique à chaque association est à prendre plutôt comme une aide au fonctionnement annuel et une marque de l'intérêt portée à ces structures.

Christelle Lézouret fait remarquer que les chasseurs ne touchent pas de subvention. Réponse du maire: ils n'ont pas fait de demande, mais rien n'est fermé.

### **Écoles**

Dany Lespinasse indique que pour la sortie en Auvergne des écoliers du RPI, une demande de subvention sera adressée à la commune pour les 10 enfants scolarisés et une participation répartie entre les différentes communes pour les enfants hors secteur

450 + 67,5€ qui seront versés à la caisse des écoles

### **Site internet**

Il est prêt, Céline a terminé. Le maire enverra le lien aux conseillers municipaux qui feront leurs observations. Dans tous les cas, il ne pourra pas remplacer la diffusion du Bélaye en Bref.

### **Composteurs**

Le maire propose de valider la proposition qui a été faite de financer l'achat de composteurs pour les habitants de la commune qui en feront la demande.

Validation acceptée.

### **Chemin de Latour à Floiras**

Une maladresse de formulation sur l'achat ou l'échange d'un morceau de chemin a jeté le trouble chez les habitants du hameau. Elle sera corrigée. Dans tous les cas, il est bien précisé qu'aucun projet de fermeture ou de modification à grande échelle du tracé n'est à l'ordre du jour. La demande qui avait été formulée oralement concernait une petite portion du chemin (une dizaine de mètres) à déplacer latéralement de quelques mètres tout en en maintenant la continuité.

### **Adressage**

Le maire demande que le travail réalisé par les membres de la commission soit soumis au vote du conseil municipal. La liste des voies et de leurs noms sera envoyée au préalable à tous les conseillers

La séance est levée à 22h